



**PROCÈS-VERBAL
ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 18 SEPTEMBRE 2024**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska, tenue à la Salle Les Générations, à Saint-Onésime-d'Ixworth, le mercredi 18 septembre 2024, à 19 h, à laquelle assemblée sont présents :

Monsieur Gilles DesRosiers, président, maire et représentant pour Saint-Gabriel-Lalemant
Monsieur Rémi Faucher, vice-président, conseiller municipal et représentant pour Rivière-Ouelle
Monsieur Denis Lévesque, conseiller municipal et représentant pour Mont-Carmel
Monsieur Gilles Plourde, maire et représentant pour Saint-Bruno-de-Kamouraska
Monsieur Charles Montamat, conseiller municipal et représentant pour Saint-Joseph-de-Kamouraska
Monsieur Dan Drapeau, conseiller municipal et représentant pour Saint-Onésime-d'Ixworth
Madame Chantal Boily, conseillère municipale et représentante pour Saint-Pacôme
Monsieur Frédéric Lizotte, maire et représentant pour Saint-Philippe-de-Néri
Madame Carole Lévesque, conseillère municipale et représentante pour Sainte-Anne-de-la-Pocatière
Madame Annie Levasseur, mairesse et représentante pour Sainte-Hélène-de-Kamouraska
Monsieur Gervais Darisse, maire de Saint-André-de-Kamouraska et substitut pour la MRC de Kamouraska
Monsieur Guillaume Dufour, conseiller municipal et substitut pour la Ville de La Pocatière
Madame Solange Morneau, mairesse et représentante pour la Ville de Saint-Pascal

Tous membres du conseil d'administration et formant quorum.

Est également présente M^{me} Danielle Caron, greffière-trésorière adjointe

Dans le but d'alléger le texte, la **Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska** sera ci-après appelée « **La Régie** ».

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM

Le président constate le quorum à 19 h 4 et souhaite la bienvenue aux membres présents. L'assemblée est déclarée ouverte.

Les membres déclarent avoir reçu l'avis de convocation dans les délais requis.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Lecture de l'ordre du jour est faite par le président, M. Gilles DesRosiers.

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Solange Morneau et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration présents

66.09.24

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que reproduit ci-dessous, après avoir ajouté deux points à Autres sujets :

1. Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption de procès-verbaux
 - Assemblée ordinaire du 3 juillet 2024
 - Assemblée extraordinaire du 31 juillet 2024
 - Assemblée extraordinaire du 2 août 2024
 - Assemblée extraordinaire du 21 août 2024
 - Assemblée extraordinaire du 5 septembre 2024
4. Comptes à payer et dépenses incompressibles d'août 2024 – Approbation
5. État des résultats au 31 août 2024 – Dépôt
6. Suivi des opérations et plaintes
7. Règlement numéro 1-2024 déterminant les modalités de publication des avis publics de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska – Avis de motion et dépôt du projet

8. Contrat de travail de M^{me} Danielle Caron à titre de greffière-trésorière adjointe - Approbation
9. Liste de rappel des employés de la Régie - Ajouts
10. Représentation sur le conseil d'administration de la Régie – Résolution numéro 159-2024 de la municipalité de Saint-Denis-de-la-Bouteillerie
11. Autres sujets
 - Association des organismes municipaux de gestion des matières résiduelles – Adhésion;
 - Calendrier 2025 des collectes
12. Période de questions
13. Levée de la séance

3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

Assemblée ordinaire du 3 juillet 2024

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Chantal Boily et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration présents

67.09.24

D'ADOPTER le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 3 juillet 2024 tel que proposé après avoir indiqué M. Rémi Faucher dans les présences et non dans les absences, celui-ci étant arrivé en cours d'assemblée.

Assemblée extraordinaire du 31 juillet 2024

IL EST PROPOSÉ par M. Dan Drapeau et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration présents

68.09.24

D'ADOPTER le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 31 juillet 2024 tel que proposé après avoir indiqué la présence de M^{me} Carole Lévesque au lieu de celle de M^{me} Pascale Malenfant.

Assemblée extraordinaire du 2 août 2024

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Carole Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration présents

69.09.24

D'ADOPTER le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 2 août 2024 tel que rédigé.

Assemblée extraordinaire du 21 août 2024

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Solange Morneau et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration présents

70.09.24

D'ADOPTER le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 21 août 2024 tel que rédigé.

Assemblée extraordinaire du 5 septembre 2024

IL EST PROPOSÉ par M. Gervais Darisse et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration présents

71.09.24

D'ADOPTER le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 5 septembre 2024 tel que rédigé.

4. COMPTES À PAYER ET DÉPENSES INCOMPRESSIBLES D'AOÛT 2024 - APPROBATION

M. le président présente sommairement les documents transmis aux administrateurs dans les délais prescrits. Ces documents seront insérés avec le présent procès-verbal au Livre des procès-verbaux de la Régie.

IL EST PROPOSÉ par M. Denis Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration présents

72.09.24

D'APPROUVER les paiements effectués pour les salaires dus au mois d'août, au montant de 10 907,09 \$, le paiement des dépenses incompressibles d'août, au montant de 501,73 \$, et d'autoriser le paiement des comptes à payer totalisant un montant de 13 737,14 \$.

5. ÉTAT DES RÉSULTATS – DÉPÔT

Un état des résultats au 31 août 2024 est déposé. Les membres du conseil d'administration en ont reçu copie avant la présente assemblée et n'ont aucune question à ce sujet.

6. SUIVI DES OPÉRATIONS ET DES PLAINTES

M. le président souligne la présence dans l'assistance de M. Serge Thériault, le responsable des opérations pour la Régie.

À une question à ce sujet, il répond qu'il n'y a eu rien de particulier à signaler cette semaine sur le déroulement des opérations de collecte et transport. Il explique aux membres du conseil d'administration le genre de suivis qu'il peut avoir à la suite de plaintes, par exemple pour bac non ramassé. Les plaintes lui sont toujours transmises par la municipalité.

M. Faucher demande s'il y a des endroits difficiles d'accès pour les camions. M. Thériault répond que non.

M. Thériault a remarqué qu'il manque plusieurs couvercles pour des conteneurs et que certains sont endommagés. Dans ce cas il fait le suivi auprès du propriétaire et de la municipalité.

À l'été, deux voyages de compost ont été refusés parce qu'ils contenaient des branches. M. Faucher dit qu'il faudra porter une attention particulière à l'avenir pour éviter cela. M. Thériault note qu'il n'a pas encore fait la tournée pour le compostage mais que ce sera le cas bientôt pendant l'absence temporaire ou les vacances de M. Gérald Dubé. On en profitera pour former les autres camionneurs et opérateurs sur tous les types de collecte et sur tous les territoires desservis.

Les camions de la Régie sont stationnés à Saint-Gabriel-Lalemant. Un contrat été signé avec cette municipalité, lequel est en vigueur pour encore deux ou trois ans. Il y a un réservoir de pétrole à cet endroit où les camions font le plein les trois-quarts du temps. On se demande s'il serait approprié d'avoir des réservoirs à d'autres endroits sur le territoire desservi par la Régie. M. Gilles Plourde mentionne que la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska a acquis l'ancien dépanneur et qu'il est à faire les démarches pour avoir un réservoir à compteur pour les fins municipales. Ce sera une avenue à envisager même si, à prime abord, on trouve qu'il aura été préférable d'avoir un site plus proche de l'autoroute. M. Denis Lévesque mentionne qu'il est préférable de situer le réservoir à l'endroit où les camions sont stationnés, soit, en ce moment, à Saint-Gabriel-Lalemant. On ne prévoit pas que cela change en 2025. Si la Régie décidait de faire des démarches pour avoir un site de ravitaillement plus central, elle devrait faire les démarches nécessaires pour obtenir un certificat du ministère de l'Environnement. Dans les démarches potentielles en ce sens, M^{me} Morneau fera un contact auprès de M. David Chouinard, du Groupement forestier du Grand-Portage, qui aurait possiblement un site intéressant à Saint-Pascal, et le référera à M. Faucher. Il y aurait aussi un site potentiel à La Pocatière selon M. Faucher (propriété de Constructions supérieures) mais ce n'est pas centralisé. On avait aussi envisagé un emplacement près de l'ancien LET de Saint-Philippe-de-Néri mais il y a la problématique de l'accès l'hiver.

La Régie devra procéder à un appel d'offres pour la fourniture de diesel car la dépense annuelle excédera le montant au-delà duquel la loi oblige à l'appel d'offres public (133 800 \$)

7. RÈGLEMENT NUMÉRO 1-2024 DÉTERMINANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU KAMOURASKA- AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET

M^{me} Caron informe les membres du conseil d'administration du résultat des vérifications qu'elle a faites auprès du ministère des Affaires municipales au sujet de ce type de règlement pour une régie.

M. Dan Drapeau donne un avis de motion de l'adoption, à une assemblée ultérieure du conseil d'administration, du règlement 1-2024 déterminant les modalités de publication des avis publics de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska.

M. Dan Drapeau présente et dépose séance tenante le projet de règlement 1-2024. Des copies de ce projet de règlement seront disponibles dès à présent pour les personnes intéressées qui en feront la demande à la greffière-trésorière adjointe.

8. CONTRAT DE TRAVAIL DE MME DANIELLE CARON À TITRE DE GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE – APPROBATION

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Solange Morneau et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration présents

73.09.24

D'APPROUVER, tel que rédigé, le contrat de travail de M^{me} Danielle Caron à titre de greffière-trésorière adjointe de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska;

D'AUTORISER M. Gilles DesRosiers, président, à signer ledit contrat de travail pour et au nom de la Régie.

9. LISTE DE RAPPEL DES EMPLOYÉS DE LA RÉGIE

M. le président explique que la Régie a une liste de rappels pour les conducteurs et opérateurs de camions. Il demande d'y ajouter M. Francis Pelletier, qui a déjà travaillé pour la Régie et qui serait prêt à offrir une disponibilité à temps partiel, compte tenu qu'il a une entreprise par ailleurs. Aussi, M. Cyril Dubé est actuellement en apprentissage auprès de M. Serge Thériault comme conducteur et opérateur; M. Dubé est intéressé à travailler à temps plein pour la Régie.

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Chantal Boily et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration présents

74.09.24

D'AJOUTER les noms de M. Francis Pelletier et de M. Cyril Dubé sur la liste de rappel des conducteurs et opérateurs pour la Régie, afin de combler les besoins à cette fonction, le cas échéant.

10. REPRÉSENTATION SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE – RÉOLUTION NUMÉRO 159-2024 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-DE LA BOUTEILLERIE

Madame la greffière-trésorière adjointe fait dépôt devant ce conseil de la résolution numéro 159-2024 de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie, aux termes de laquelle M^{me} Nicole Généreux, mairesse, et M^{me} Manon Bélanger, conseillère municipale, sont respectivement nommées représentante et substitut de ladite municipalité au conseil d'administration de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska.

11. AUTRES SUJETS

Association des organismes municipaux de gestion des matières résiduelles

M. Raymond Malo souhaite valider s'il y a un intérêt pour la Régie d'être membre de cette association. Les membres du conseil d'administration ont été invités à se rendre sur le site de cet organisme et visualiser les divers services offerts. Le coût d'adhésion serait de 300 \$ plus 0,03 \$ par personne desservie. M^{me} Morneau explique que la MRC est membre parce que Co-éco est membre de cette association et participe activement à ses activités et colloques. Le conseil d'administration de l'AOMGMR a même demandé à Co-éco d'y siéger, étant impliqué dans le dossier des matières résiduelles pour plusieurs MRC. Co-éco fait une veille pour les MRC et Régies partenaires. Pour le moment, la Régie n'adhère pas à l'AOMGMR.

Calendrier 2025 des collectes

M^{me} Ophélie Deschamps, de Co-éco, a rejoint M. DesRosiers pour discuter de la préparation des calendriers 2025 des différentes collectes pour les municipalités desservies. La question soulevée est de savoir si la production de ces calendriers relève de la Régie ou de chacune des municipalités comme cela était fait avant. Après discussion, on convient que les informations relatives aux journées de collectes seront données à Co-éco exclusivement par la Régie, tant pour les levées faites par le contractuel que celles faites par la Régie. Co-éco a l'expertise nécessaire pour, notamment, mettre à jour l'information qu'on retrouve sur les calendriers, entre autres celles qu'il faudra donner aux contribuables sur les changements faisant suite à l'entrée d'Éco Entreprises Québec dans le domaine des matières recyclables. Co-éco fera une offre de services à la Régie pour le montage et l'impression des calendriers particuliers à chacune des municipalités. Les coûts seront assumés par la Régie qui les inclura ensuite dans le montant facturé aux municipalités.

Date de la prochaine assemblée

Tel que prévu au calendrier des assemblées ordinaires du conseil d'administration de la Régie, la prochaine assemblée ordinaire aura lieu le 16 octobre, à Sainte-Anne-de-la-Pocatière, à 19 h.

Une assemblée extraordinaire sera toutefois tenue le 30 septembre prochain, à Saint-Gabriel-Lalemant, à 18 h, pour l'adoption du budget 2025 de la Régie.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun public présent donc aucune question adressée au conseil d'administration.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par M. Frédéric Lizotte et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration présents

75.09.24

DE LEVER l'assemblée à 20 h 22.


Gilles DesRosiers
Président


Danielle Caron
Greffière-trésorière adjointe

Je, soussigné, Gilles DesRosiers, président, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient.


Gilles DesRosiers, président

